

ARRÊTÉ N° 2024 - 17

*RELATIF AU JURY D'EXAMEN DU CERTIFICAT PLURALITE RELIGIEUSE, DROIT, LAÏCITE ET SOCIETES ET  
JURY DE CERTIFICATION DE GESTION DU FAIT RELIGIEUX ET LAÏCITÉ - LAÏCITÉ, RELIGION ET  
CITOYENNETÉ 2023-2024*

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 février 2023, relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations a précisé les conditions à remplir pour obtenir l'agrément délivré conjointement par les ministères précités ;

Vu la délibération n°2023/07/08-12 portant modification du certificat pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury d'examen du Certificat Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Sociétés pour l'année universitaire 2023-2024 est composé comme suit :

- M. Franck Fregosi, Directeur de recherche CNRS, Responsable du certificat
- Nicolas Leroy, Professeur d'histoire du droit à l'Université de Nimes
- Walter Bruyères-Ostell, Professeur d'histoire contemporaine à Sciences Po Aix

La présidence du jury est assurée par M. Franck Frégosi.

Article 2 : Le jury de certification des compétences de gestion du fait religieux et laïcité – laïcité, religion et citoyenneté (Certificat Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Sociétés) pour l'année universitaire 2023-2024 est composé comme suit :

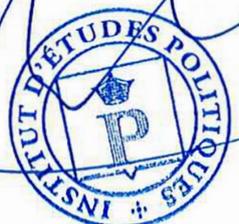
- M. Franck Fregosi, Directeur de recherche CNRS, Responsable du certificat
- Mme Estelle de La Roche Aumônière du culte catholique (Prison des femmes des Baumettes), adjointe de l'Aumônier régional du culte catholique pour les prisons de la région Sud ;
- M. Ary Samoun, Aumônier du culte juif pour l'APHM, également aumônier aux armées.

La présidence du jury est assurée par M. Franck Fregosi.

Article 3 : Le Secrétaire général et le Directeur de la formation et des études sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 juillet 2024.

Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités  
Directeur.



AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 12/07/2024